

Les agents de la DDFiP n'ont pas de compte en Suisse

L'affaire Cahuzac consterne et scandalise la France entière. Les agents des Finances ont d'autant plus de raisons de l'être que ce personnage était celui qui, en tant que Ministre du Budget, plaidait une austérité renforcée pour la Direction générale des Finances publiques.

Les agents en connaissent tous, au quotidien, les conséquences négatives sur la qualité d'accomplissement des missions et leurs conditions de vie au travail. L'urgence que d'autres choix prévalent sur la base des revendications des personnels, ne perd donc rien de son actualité.

Mais que les personnels subissent de la part de certains usagers sarcasmes, quolibets et remarques désobligeantes dans l'accomplissement de leur missions en raison des méfaits de leur ancien ministre, voilà qui est tout simplement inadmissible.

En conséquence la CGT Finances publiques assure les collègues de son entier soutien et exige que toutes les mesures soient prises afin qu'ils puissent accomplir leur activité au service de l'intérêt général dans des conditions normales.

Cela suppose que la Direction générale et les directions locales prennent toutes mesures nécessaires d'expressions publiques et des dispositions concrètes.

De ce point de vue, le communiqué publié récemment par le Directeur général des Finances publiques sur l'affaire Cahuzac ne saurait répondre à cette nécessité.

La Direction Générale et la DDFiP de l'Essonne doivent faire respecter les agents !

Nous avons dernièrement saisi la Directrice pour que le direction prenne les mesures nécessaires pour que les agents soient respectés.



Avril 2013

LA DÉMARCHE STRATÉGIQUE : LE DÉPECAGE DE LA DGFIP

Dans les lettres de cadrage envoyées vendredi 8 mars, le premier ministre demandait aux ministères d'identifier au total 5 milliards d'économies nouvelles en 2014. Encore une fois, ce plan est justifié par le redressement des comptes publics et le financement des mesures décidées au titre du renforcement de la compétitivité.

Les budgets de fonctionnement des administrations sont en ligne de mire directe. Arguant de son devoir d'exemplarité, la DGFIP ne devrait, encore une fois, pas être épargnée. Ayant déjà prévu un rythme annuel de 10 milliards dans la coupe des dépenses publiques sur le quinquennat, les sacrifices supplémentaires programmés en 2014 doivent servir en partie à supporter le coût du crédit d'impôt ''compétitivité emploi'', dont le coût s'élève à 20 milliards d'euros par an.

Les finances publiques sont au service du Medef !

De notre point de vue, les nouvelles coupes budgétaires annoncées réduisent d'autant les possibilités véritables de dialogue social. Aujourd'hui, en demandant aux agents d'être les acteurs de leur propre liquidation, le gouvernement applique la politique du morceau de sucre pour les diabétiques. Sous couvert de démarche participative, il s'agit d'afficher un soutien de façade visant à réduire les syndicats à un simple rôle d'accompagnement. De façon pratique, la mise en place de boîte à idées invitant chaque fonctionnaire à réfléchir aux réformes dans le cadre des contraintes budgétaires, procède bien de la tactique de contournement des organisations syndicales.

Cette démarche en cours à la DGFIP sous l'appellation « Démarche stratégique », connaît à présent son équivalent dans l'ensemble de la Fonction publique avec le programme "Innover et Simplifier avec les Agents Publics (ISAP)", promu sur Ulysse depuis le 6 mars 2013.

Un premier document de la Direction Générale intitulé « Démarche stratégique, synthèse d'étape des contributions du réseau », remontées des directions locales laisse augurer du pire dans les propositions de réformes (ou plutôt contre-réformes) qui vont ainsi voir le jour pour le 2ème semestre 2013.

Ce constat est la base de notre rejet de la démarche stratégique.

La CGT appelle les agents de la DGFIP à signer massivement le manifeste de l'agent des finances publiques et à participer à la démarche d'Etat Généraux du manifeste que les organisations syndicales Solidaires, CGT, FO, CFDT, CFTC, UNSA et CGC à la DGFIP ont engagée pour porter leurs revendications en matière d'emplois, de moyens financiers, de pouvoir d'achat, de reconnaissance des qualifications, de conditions de travail et de service public.

Signez en ligne, le manifeste de l'agent des Finances Publiques,
<http://petitiondgifp.fr/>

L'ACTION SOCIALE MENACÉE

Lors du dernier groupe de travail qui clôturait les discussions sur les missions et le fonctionnement des délégations de l'action sociale, nous avons appris que sur les 15 Équivalent Temps Plein (ETP) supprimés en 2013, 12 sont des postes d'assistants de délégations.

L'Essonne est directement impactée par la suppression d'une assistante. Le personnel dans le réseau des délégations est d'environ 300 personnes. En 2012, 15 ETP ont déjà été supprimés. Ce qui porte donc les suppressions d'emploi à 10 % des effectifs. Cette situation n'est pas tolérable ! **La CGT encourage les personnels à se mobiliser, en signant massivement la pétition « Action sociale menacée »** disponible aussi sur notre site Internet :

<http://www.financespubliques.cgt.fr/91/>

LE 50^{ème} CONGRÈS DE LA CGT

Le 50^{ème} congrès de la CGT vient se tenir, élisant Thierry LE PAON nouveau secrétaire général de la confédération.

Comme il est relevé dans le document d'orientation adopté lors de ce congrès « Les attentes et les impatiences vis-à-vis du gouvernement issu des élections de 2012 sont importantes... quelques mesures positives ont été prises... cependant très loin de représenter la rupture que nous jugeons indispensable avec les politiques menées depuis dix ans...

La décision du Parlement, sur proposition du gouvernement, de ratifier le traité européen sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG), en dépit des promesses de la campagne présidentielle du candidat élu enferme les budgets publics dans un terrible carcan. La priorité à la réduction rapide des déficits publics qui en découle s'accompagne de nouvelles coupes dans le budget de l'État au détriment des besoins de la population, des collectivités territoriales et du pays."

S'agissant des services publics notamment, elle « réaffirme son attachement à l'égalité d'accès aux services publics au plus près des usagers... La décentralisation doit se doter de moyens humains et financiers, notamment l'emploi public et la fonction publique, nécessaires à la réalisation de la satisfaction des besoins humains et sociaux sur l'ensemble des territoires. Elle ne peut donc avoir pour finalité la réduction des dépenses publiques et s'inscrire dans le cadre des politiques d'austérité.

La CGT rejette l'acte III de la décentralisation... (II) s'inscrit dans le cadre de la réduction des dépenses publiques qui président à la modernisation de l'action publique (MAP)... poursuit la logique de la révision générale des politiques publiques.

Les services publics continuent d'être pris pour cibles : démantèlement et restructuration des services, privatisation, changement de statut... Une rupture avec ce mode de pensée est urgente. Il faut en finir avec le concept de rentabilité des services publics et privilégier le « gain social » à la seule logique comptable. »...

Ce document est important car c'est la feuille de route de la CGT pour les 3 années à venir.

Ce ne sont là que des extraits ; pour ceux qui le souhaitent, ce document est consultable en ligne sur le site de la CGT via le lien « <http://50congres.cgt.fr/Le-document-d-orientation-adopte.html> »

En ligne également la résolution d'actualité « Le 50^o congrès de la CGT s'adresse aux salarié-e-s. Tous ensemble pour le progrès social » via le lien « <http://www.cgt.fr/Tous-ensemble-pour-le-progres.html> »

« La CGT est la première organisation syndicale par l'influence qu'elle a auprès des salarié-e-s, le niveau de confiance qu'elle recueille et sa participation aux luttes sociales » : sa responsabilité dans l'aide à la défense des revendications est grande !

Pour une CGT plus forte, pour la défense des revendications, du public et du privé,
ADHEREZ A LA CGT

MUTATIONS B ET C FILIÈRE GP : DU CHANGEMENT DES SEPTEMBRE 2013

La direction générale annonce que l'année 2014 verra l'entrée en vigueur de nouvelles règles du système unifié de mutation des agents de catégorie B et C des finances publiques.

Le mouvement des agents de catégories B et C de la filière gestion publique s'inscrira dans l'organisation cible du dispositif de mutations qui repose sur l'élaboration d'un mouvement général au 1^{er} septembre N et d'un mouvement complémentaire en début d'année N+1.

La direction générale a donc annoncé la **suppression du mouvement d'avril 2014**, la période de dépôt des demandes de mutation se faisant en décembre 2013 – janvier 2014. Le mouvement du 1^{er} septembre 2014 sera alors le 1^{er} mouvement du cycle 2014.

Pour plus d'informations, doc en ligne sur le site de la CGT Finances Publiques :
<http://www.financespubliques.cgt.fr/Mutations-B-et-C-FGP-du-changement.html> »

L'ANI : UN ACCORD CONTRE LES SALARIÉS

Les confédérations CGT et Force Ouvrière, rejointes par SOLIDAIRES et la FSU (qui syndique principalement les enseignants) ont appelé à manifester le 5 mars 2013 dans tout le pays contre la transposition de l'accord national interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013 signé par la CFDT, la CGC, la CFTC et ... le MEDEF dans la loi par le gouvernement HOLLANDE / AYRAULT.

Le 9 avril 2013, les mêmes ont à nouveau appelé à manifester. Quelques 120 000 salariés sont descendus dans la rue, dans de nombreuses villes, à l'appel de la CGT, de FO, la FSU et Solidaires (30 000 à Paris pour défilé de Montparnasse aux abords du Palais Bourbon).

A deux reprises, l'intersyndicale interprofessionnelle de l'Essonne CGT FO FSU SOLIDAIRES a appelé également à manifester le 5 mars et le 9 avril.

Pour quel enjeu ?

L'intersyndicale CGT, FO, FSU et SOLIDAIRES de l'Essonne dans son dernier appel unitaire écrivait ceci :

« Au lieu de sortir notre pays de la crise, cet accord que le gouvernement veut retranscrire dans la loi va contribuer à dégrader encore plus la situation de l'emploi et mettre chaque salarié en situation de fragilité quand les chiffres du chômage atteignent des sommets (dépassant les 50000 chômeurs en Essonne) ; autant d'éléments aggravant les situations de chantages à l'emploi. » « Il s'agit bien de l'instauration d'un nouveau modèle économique et social assis sur les exigences du Medef dont le gouvernement se fait aujourd'hui le relais. Les organisations syndicales CGT, FO, FSU et SOLIDAIRES ont décidé de poursuivre leur démarche d'élargissement de la mobilisation pour obtenir le retrait du projet de loi. »

Plus près de nous, l'intersyndicale de l'Essonne SOLIDAIRES Finances Publiques, CGT-Finances Publiques, FO-DGFIP, SNA Finances publiques écrivait dans son dernier tract : **« Ce projet n'est pas isolé, c'est l'austérité qui s'impose comme la seule référence de notre gouvernement! C'est dans ce but que se profilent la MAP (Modernisation de l'Action Publique), fille de la RGPP et l'acte 3 de la décentralisation. Ces projets sont les supports de nouvelles attaques contre les instruments essentiels de la solidarité sociale que sont les services publics, et les possibilités de redistribution dans un cadre national. »**

Enfin pour sa part, l'UGFF CGT (les fonctionnaires de l'état) a écrit le 29 mars dans son appel au 9 avril : *« Chaque jour confirme encore davantage, s'il en était besoin, que le Président de la République, le Premier ministre et son gouvernement mettent en œuvre une politique d'austérité qui va au devant des désirs du MEDEF. Dans la Fonction publique, confrontés aux coupes sombres et massives dans les dépenses publiques socialement utiles, les agents sont malheureusement aux premières avec notamment, un pouvoir d'achat en berne et des amputations continues dans l'emploi public. Viennent en outre s'ajouter à ces inadmissibles – et contre productives – inclinaisons budgétaires, un projet d'acte III de la décentralisation affaiblissant encore plus le rôle de l'Etat et mettant en concurrence les territoires et une MAP qui ressemble trop à une prolongation de l'insupportable RGPP. »*

En conclusion, comme l'a écrit l'intersyndicale des Finances Publiques de l'Essonne, nous avons donc toutes raisons de lier nos revendications à la lutte contre la transcription de l'accord indigne du 11 janvier dans la loi.

PLAN MINISTÉRIEL DE QUALIFICATION : LES VOLUMES ENFIN CONNUS

Le ministre de l'économie et des finances a validé un schéma comportant environ 1730 promotions exceptionnelles intercatégorielles, principalement de C en B (1.330), pour l'ensemble du ministère.

Le supplément de promotions permet pour la DGFIP d'établir un projet de liste d'aptitude de C en B sur un volume de promotions de 1.209. Pour le projet de liste d'aptitude de B en A, le volume global de promotions est de 220.

Les CAPN se déroulent à compter du 9 avril pour la liste d'aptitude de C en B, et du 16 avril pour celle de B en A.

Cette décision s'inscrit dans la logique de restrictions budgétaires qui accompagne la politique d'austérité mise en place par le gouvernement.

AAP1^{ère} CLASSE, ACCÈS LINÉAIRE AU 8^{ème} ECHELON : UNE AVANCÉE

La ministre de la Fonction publique, Mme Marylise Lebranchu, a annoncé le 7 février la transformation de l'échelon spécial de l'échelle 6 de la catégorie C en 8^{ème} échelon. Les décrets établissant cet échelon devraient s'appliquer à partir du 1^{er} juillet 2013.

La fin du contingentement de cet échelon est donc une victoire pour les agents pour lequel la CGT Finances Publiques s'est mobilisée (pétitions, déclarations liminaires en CAPN et CAPL).

L'échelon spécial de l'échelle 6 du grade d'Agent administratif principal de 1^{ère} classe, est remplacé par un 8^{ème} échelon accessible de façon linéaire, pour un indice 430 majoré (499 brut) et une durée moyenne dans le 7^{ème} échelon de 4 ans (en tenant compte des réductions possibles d'ancienneté liées à la notation la durée minimum est de 3 ans).

A la DGFIP, le tableau d'avancement de 2013 a déjà été réalisé avec une date d'effet pour les promus au 1^{er} janvier 2013. Lors de la CAPN, la CGT avait condamné le contingentement pour l'accès au 8^{ème} échelon qui n'a permis qu'à 758 agents sur 2.528 d'être promus au titre du TA de 2013. Ce sont donc 1.770 agents qui ont été écartés de l'accès au 8^{ème} échelon. Les conséquences sont graves pour ces agents qui remplissaient les conditions statutaires, soit 3 années dans le 7^{ème} échelon :

-ils ont perdu le bénéfice de l'indice majoré 430 soit un gain de 14 points (64,82 8 bruts) accompagné d'une majoration de l'indemnité d'administration et de technicité et, éventuellement, de l'indemnité de résidence et du supplément familial de traitement ;

-ils seront pour certains partis à la retraite sans en bénéficier (une perte de 48,62€ pour une carrière complète à taux plein).

La CGT attire l'attention des agents sur l'opportunité de reporter leur départ à la retraite s'ils atteignent prochainement 4 ans dans le 7^{ème} échelon afin de bénéficier des 6 mois de détention de l'indice 430 pour le calcul de leur pension.

Le futur décret est sans incidence sur les effets de la notation 2013 sur l'avancement d'échelon puisqu'en 2012, le 7^{ème} échelon est un échelon terminal. Toutefois, des réductions/majorations acquises dans un précédent échelon (le 6^{ème} échelon par exemple) et non utilisées, peuvent l'être pour le passage au 8^{ème} échelon à compter du 1^{er} juillet 2013.

Pour la notation 2014 (gestion 2013), le 7^{ème} échelon devient un échelon à durée variable.

Pour autant, cela ne règle pas la situation de tous les agents qui auraient du passer par TA, dès lors qu'ils remplissaient les conditions statutaires.

La CGT Finances Publiques revendique donc le passage au 8^{ème} échelon dès 2013 pour les 1.770 agents écartés du TA avec, a minima, des mesures immédiates pour permettre à ceux qui étaient retraitables, d'en bénéficier pour le calcul de leur pension.

Pour la CGT, cela implique un TA complémentaire pour 2013.

ENTRETIEN PROFESSIONNEL FAIRE APPEL, QUAND ? COMMENT ?

Nombre d'entre vous souhaitent faire appel de leur Entretien Professionnel 2013.

RAPPEL : LES DELAIS.

Après visa de l'autorité hiérarchique (onglet « **Visa** » dans Eden RH),

Le chef de service transmet le compte rendu d'entretien à l'agent pour signature et lui notifie l'attribution ou non d'une réduction-majoration d'ancienneté, d'une valorisation-pénalisation pour les échelons terminaux ou la mention d'alerte ou d'encouragement (onglet « **Notification** » dans Eden RH).

L'agent dispose :

- d'un délai de 8 jours pour le signer afin d'attester qu'il en a pris connaissance ;
- d'un délai de 15 jours francs à compter de la date de notification d'attribution ou non d'une réduction-majoration d'ancienneté, d'une valorisation-pénalisation **pour déposer un recours auprès de l'autorité hiérarchique.**

N'OUBLIEZ PAS !

Le recours auprès de l'autorité hiérarchique est une nouveauté 2013, mais surtout LA première étape obligatoire en matière d'appel ; si vous ne le faites pas, vous ne pourrez poursuivre votre requête d'appel auprès de la CAPL (Commission paritaire où vos élus vous défendent).

Le recours se fait sur papier libre : nos militants sont à votre disposition pour vous aider dans cette démarche, n'hésitez pas à les contacter !

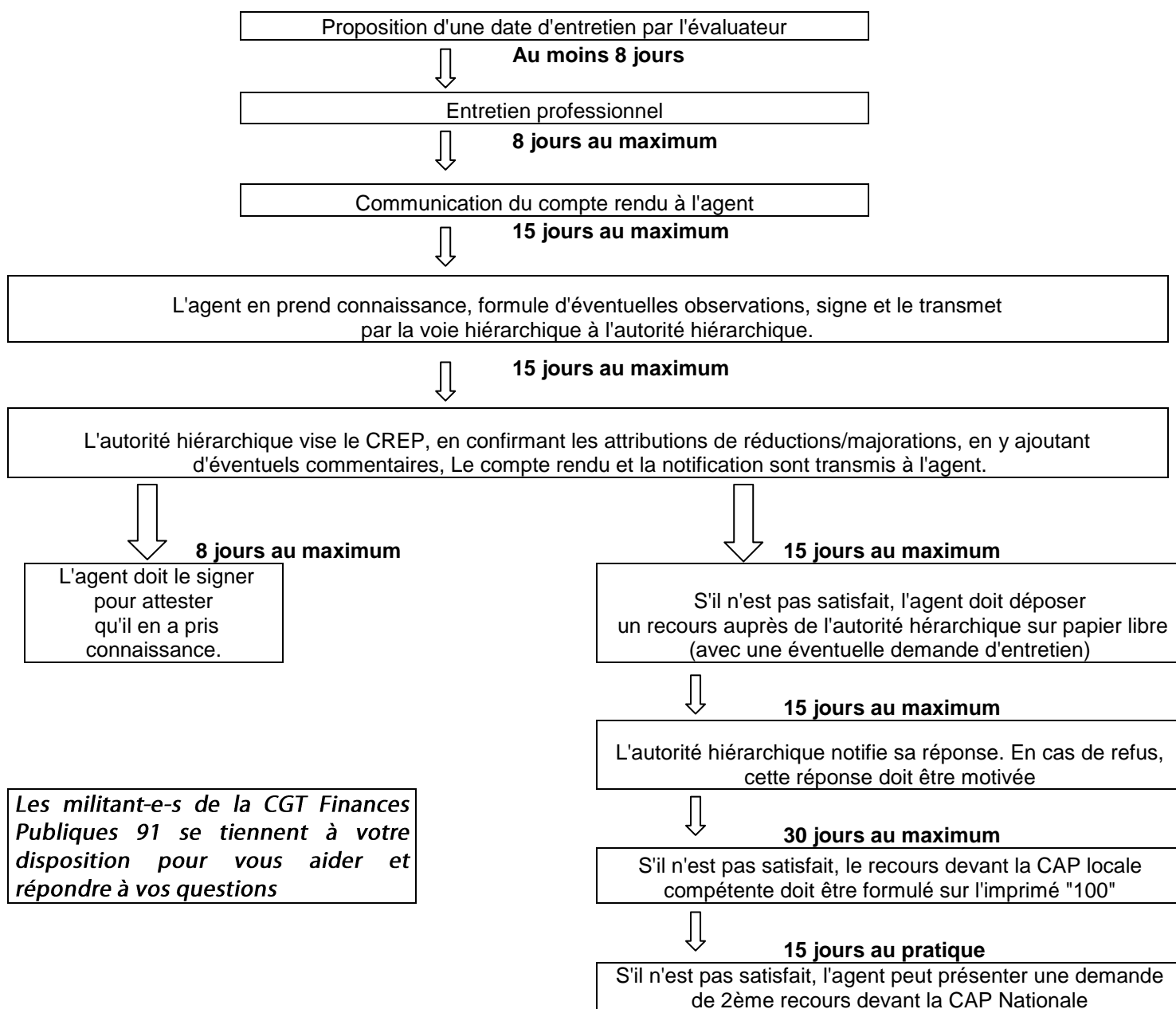
L'autorité hiérarchique dispose de 15 jours pour notifier sa réponse (motivée en cas de refus)

L'agent dispose de 30 jours à compter de la réponse de l'autorité hiérarchique pour saisir la CAPL.

Après notification des résultats de la CAPL, l'agent a 15 jours pour porter son recours devant la CAPN.



SYNTHESE SUR L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL



Les militant-e-s de la CGT Finances Publiques 91 se tiennent à votre disposition pour vous aider et répondre à vos questions

Les élus CGT Finances Publiques de l'Essonne en CAP Locales

CAPL A Inspecteurs

Agnès RISACHER
BFI Corbeil
Eric NAYAC
BDV7 Evry

CAPL B Contrôleurs

Contrôleurs 1ère classe
Nathalie BONODOT
SIE Juvisy
Christian HERVET
CH Corbeil

Contrôleurs 2ème Classe
Delphine SUREAU
SIP Juvisy
Norbert DEJEAN
TP Evry Municipale

CAPL C Agents

Agents Administratifs Principaux
2ème classe
Jérôme MIREK
SIE Juvisy Nord
Claude BOURDAJAUD
TP Savigny

Agents Administratifs 1ère classe
Audrey GALLIN-MARTEL
TP Juvisy
Dalal MEJAI
SIE Juvisy